

Bon de commande

Visite de contrôle CLASSEMENT MEUBLÉS DE TOURISME

| IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE | IDENTIFICATION DU MEUBLÉ |
|---|---|
| Nature du demandeur : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire | Nom du meublé et adresse précise : |
| NOM et Prénom : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | Capacité du logement : |
| Adresse e-mail : | Classement actuel : <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1* <input type="checkbox"/> 2* <input type="checkbox"/> 3* <input type="checkbox"/> 4* <input type="checkbox"/> 5* |
| Souhaite assister à la visite : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Classement demandé : <input type="checkbox"/> 1* <input type="checkbox"/> 2* <input type="checkbox"/> 3* <input type="checkbox"/> 4* <input type="checkbox"/> 5* |
| Disponibilités : | Mis en location toute l'année : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Clé à disposition : <i>Nom + coordonnées</i> | Gestion locative en agence / service de conciergerie : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> J'autorise le SIVAV à utiliser mes coordonnées pour me communiquer toute information relative à l'hébergement touristique (informations juridiques ou fiscales, actualités maison des propriétaires, renouvellement de mon classement etc ...) | |

Le propriétaire identifié ci-dessus, ou son mandataire souhaite et autorise la visite de la location désignée dans le tableau. Cette visite sera effectuée par Madame Charlotte SAINT-ETIENNE, inspectrice de contrôle habilitée, en toute impartialité dans un délai de 6 mois maximum (selon saison touristique).

Je reconnais avoir pris connaissance des critères de classement (arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010) et je m'engage à présenter mon meublé en état de location saisonnière. Une décision de classement sera délivrée pour une durée de 5 ans, pendant lesquels je m'engage à maintenir le logement dans ces conditions, à minima.

Pour confirmer cette visite de contrôle, je m'engage à régler les frais au tarif en vigueur :

Prix de la visite = 25€ par couchage. Ex : pour un meublé de 4 personnes 4x25€ = 100€

Chèque à établir à l'ordre du TRESOR PUBLIC - régie 260-02

..... x 25 € =

Fait à, le

Signature du demandeur :



1- APPLICATION

Les présentes CGV sont applicables à la commande d'un classement de meublé auprès du SIVAV, collectivité territoriale dont le siège se situe au 82 avenue des Clapeys - 73300 Saint Jean de Maurienne.

Le SIVAV assure et propose le classement en "meublé de tourisme" des meublés proposés à la location saisonnière par le propriétaire ou son mandataire représentant ci-après désigné "propriétaire".

2- OFFRE ET COMMANDE

2-1 La commande d'une visite se fait auprès du SIVAV.

2-2 Une personne référente ci-après dénommée "agent de classement", désignée nominativement par le SIVAV, sera chargée d'effectuer la visite de classement en application des normes et procédures fixées par l'arrêté du 2 août 2010 (et modifié par l'arrêté du 24 novembre 2021). L'agent de classement justifie des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possède les outils appropriés pour évaluer les meublés selon le tableau de classement publié en annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010 modifié.

3- TARIFS DES VISITES

3-1 Le tarif d'une visite de contrôle, libellé en euros, TVA comprises est défini dans le "bon de commande".

3-2 Le tarif d'une visite comprend : le coût du déplacement de l'agent et l'instruction complète du dossier de classement.

3-3 La révision des tarifs se fera sur demande du comité syndical et après délibération.

4- MODALITÉS D'ANNULATION OU REPORT DE VISITE DU FAIT DU SIVAV

Si le rendez-vous de classement ne peut être maintenu par le SIVAV, la structure s'engage à contacter le propriétaire 48 heures ouvrées avant la date de RDV, une date ultérieure sera proposée au propriétaire.

5- MODALITÉS D'ANNULATION OU REPORT DE VISITE DU FAIT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage, en cas d'empêchement à prévenir le SIVAV 48 heures à l'avance, une date ultérieure sera proposée au SIVAV.

En cas d'annulation non communiquée par le propriétaire au SIVAV, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

6- INVALIDITÉ DU CLASSEMENT

Si le résultat du contrôle est défavorable, l'invalidation du classement sera notifiée par courrier ou par mail au propriétaire par le SIVAV et conduira le propriétaire à renouveler, le cas échéant, la procédure de classement, à titre payant.

7- PAIEMENT

7-1 Le paiement de la prestation doit être adressé par chèque au SIVAV lors de l'envoi du bon de commande. Le SIVAV se réserve le droit de refuser toute visite de contrôle non réglée au préalable. Après la visite de classement une facture acquittée sera envoyée au propriétaire.

7-2 La décision de classement émise par le SIVAV à l'issue de la visite de contrôle ne conditionne pas le paiement de la prestation. Un avis de classement défavorable ne donne pas droit à un remboursement de la prestation.

8- DÉLAIS

8-1 Le délai de prise de rendez-vous avec le propriétaire est en fonction des saisons touristiques.

8-2 La durée d'une visite varie selon la taille du meublé.

8-3 La décision de classement est :

- Soit délivrée au propriétaire dans les meilleurs délais, si le résultat du classement est favorable.
- Soit envoyée par courrier au propriétaire une fois que les justificatifs de conformité ont été reçus au SIVAV (délai de 1 mois) - Le classement du meublé est valable 5 ans.

9- ENGAGEMENTS ET GARANTIES

9-1 Le SIVAV s'engage à détenir l'accréditation au classement des meublés de tourisme lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé de tourisme.

9-2 Le SIVAV s'engage à ne pas subordonner une visite de classement "meublé de tourisme" à une adhésion ou une offre de toute nature.

9-3 Le propriétaire s'engage à présenter l'hébergement tel qu'il le présenterait lors d'une location touristique.

10- LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

10-1 Le propriétaire devra prendre connaissances et mettre son hébergement locatif aux normes du Code de la Construction et de l'habitation. En cas d'accident ou de dégâts lors d'un séjour pour manquement à l'une des normes exigées, le SIVAV et l'agent de visite ayant effectué la visite de contrôle déclinent toutes responsabilités.

10-2 Le SIVAV n'est pas habilité et ne possède pas les moyens pour vérifier l'application par le propriétaire d'une réglementation autre que celle liée au classement des meublés de tourisme (conformité électrique et autre).

11- CONFIDENTIALITÉ

11-1 Tant le propriétaire que le SIVAV s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles.

11-2 Le propriétaire s'engage à accepter la cession au SIVAV des données recueillies lors de la visite de contrôle.

11-3 Conformément à la loi, le SIVAV est conforme à la réglementation RGPD.

12- RÉCLAMATIONS/RECOURS

12-1 Le propriétaire ayant exprimé une insatisfaction (délais, planning, coordonnées...) est pris en charge dans le cadre de la procédure de réclamation clients. La réclamation doit être adressée par écrit au SIVAV (courrier, courrier électronique).

12-2 Au cas où le propriétaire n'approuve pas la décision de classement, il dispose d'un délai de 15 jours à réception de la décision de classement pour adresser une réclamation au SIVAV. Tout refus doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé et la date de visite. A expiration du délai de 15 jours, et en l'absence de refus, le classement est acquis.

13- DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

13-1 Le propriétaire est tenu responsable des informations transmises au SIVAV. Le propriétaire s'engage, notamment et de manière non limitative, à fournir des informations exactes, sincères et complètes.

13-2 Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à hebergement@sivav.fr.

L'état descriptif fait référence à l'annexe 4 de l'arrêté du 2 août 2010 (modifié par l'arrêté du 24 novembre 2021). Il a pour objectif de faciliter et préparer au mieux les visites de contrôle.

Etre rigoureux et objectif lors de son remplissage permettra une évaluation plus rapide.

Ce document ne constitue en aucun cas un document d'évaluation de la qualité du meublé (voir le tableau de classement).

NOM - Prénom du propriétaire :

Adresse complète du meublé : *(précisez le bâtiment, l'étage, le numéro, le hameau ...)*

.....

Code postal : **Commune :**

Classement actuel : non classé étoile(s)

A quel étage le meublé est-il situé : **Avec ascenseur :** oui non

Superficie totale du meublé (avec salle de bain) :

Superficie totale du meublé (sans salle de bain) :

Nombre de pièce d'habitation ($\geq 7m^2$) :

Cuisine séparée Coin cuisine dans la pièce principale

Agencement des pièces : *(Pour chaque pièce d'habitation, préciser la surface, le nombre de lit simples/doubles, et leurs dimensions ex : 2 lits simples 90 cm / 1 lit doubles 160 cm)*

Séjour m² Couchage : Dimensions : cm

Cuisine m²

Chambre 1 m² Couchage : Dimensions : cm

Chambre 2 m² Couchage : Dimensions : cm

Chambre 3 m² Couchage : Dimensions : cm

Chambre 4 m² Couchage : Dimensions : cm

Chambre 5 m² Couchage : Dimensions : cm

Chambre 6 m² Couchage : Dimensions : cm

Le meublé est-il accessible aux personnes à mobilité réduite : oui non

Il dispose :

du chauffage central de la climatisation d'un système de rafraîchissement d'air

Etat d'entretien général : Excellent / récemment rénové Très bon Correct

Date des derniers travaux :



Téléphone dans le meublé : oui non

Accès WIFI gratuit : oui non

TV : oui non **Accès à des chaînes supplémentaires de l'offre TNT :** oui non

Radio : oui non **Enceinte connectée :** oui non

Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos : oui non

Lave-linge : oui non **Sèche-linge électrique :** oui non **Etendoir à linge :** oui non

Fer à repasser : oui non **Planche à repasser ou molleton :** oui non

Aspirateur : oui non

EQUIPEMENTS SANITAIRES :

Nombre de salles d'eau / salle de bains :

Baignoire équipée d'une douche : oui non

Nombre de WC : **dont** **indépendant(s) de la salle d'eau / salle de bain.**

Chasse d'eau double flux : oui non **Sèche cheveux (1 pour 6 personnes) :** oui non

CUISINE :

Table de cuisson, nombre de feux : **Vitro / Induction**

Micro-ondes **Mini-four ou combiné** **Four**

Ventilation mécanique contrôlée (VMC) **Hotte aspirante**

Batterie de cuisine complète (1 saladier, 1 plat pour le four, 1 plat, 2 casseroles min, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre boîte) : oui non

Autocuiseur / cuits vapeur ou fait-tout : oui non

Couverts non dépareillés et en nombre suffisant : oui non

Grille-pain : oui non **Bouilloire :** oui non **Cafetière :** oui non

Machine à espresso : oui non **Lave-vaisselle :** oui non

Réfrigérateur avec compartiment conservation : oui non

Réfrigérateur avec compartiment congélation : oui non

Congélateur : oui non

Autres appareils électroménagers :

.....
.....



Le locataire à la jouissance :

- d'un garage privatif d'un emplacement de voiture privatif à proximité
 - d'une terrasse d'une superficie de m² avec vue sur
 - d'une loggia d'une superficie de m² avec vue sur
 - d'un balcon d'une superficie de m² avec vue sur
 - présence de mobilier de jardin privatif présence d'une plancha / barbecue extérieur
 - Equipement léger de loisirs, dédié au meublé (jeux de société, barbecue, douche balnéo, billard, balançoire, luge, etc) :
- Autres équipements de loisirs attachés au meublé (type sauna - jacuzzi - tennis) :
-

DIVERS :

- Livret d'accueil avec doc pratique + doc touristiques :** oui non
 - Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant :** oui non
 - Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client :** oui non
 - Existence d'une boîte à clé ou d'un système équivalent :** oui non
 - Draps à la demande :** oui non **Lits faits à l'arrivée à la demande :** oui non
 - Equipement bébé (lit parapluie + rehausseur) :** oui non (accès libre à la demande)
 - Service de ménage :** oui non **Linge de toilette à la demande :** oui non
 - Adaptateur pour prises électriques (pour clientèle étrangère) :** oui non
 - Existence d'un site internet dédié au logement** (*hors office de tourisme, réseau, conciergerie*) :
 oui non **Site en anglais :** oui non **Nom du site :**
 - Animaux de compagnie acceptés :** oui non
 - Borne de recharge pour voitures ou vélos électriques :** oui non
 - Présence de bac / sac de tri :** oui non (*Un flyer avec les consignes de tri vous sera donnée lors de la visite*)
 - Avez-vous entrepris des mesures de réductions de consommations d'eau ou d'électricité ? :** oui non **Si oui lesquels ?**
-

Fait à : **Le :**

Signature du demandeur :

